



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
 Centre Technique de la Forêt Communale
 BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
 Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com
 Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE GUEME

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

GUEME COUNCIL

N° _____ /TDR/C/GME/CTFC/CR1400/RM/2019

Gueme, le

TERMES DE REFERENCE POUR LA PREPARATION DES TRAVAUX DE TERRAIN: MISE EN TERRE DANS LE SITE DU PROJET DE REBOISEMENT 1400 DE LA COMMUNE DE GUEME

Date :/06/2019
Durée :	20 Jours
Lieu :	Commune de Gueme
Objectif principal :	Reboiser 36 hectares dans les localités de Gabaret, Gueme et regarnir une ancienne plantation pour la première année
Chef de l'activité	NGABAINA IBRAHIMA
Equipe de l'activité	Le chargé du reboisement ; 02 conseillers municipaux de la localité ; 01 représentant du chef de village ; L'animateur communal
Logistique	
Référence TOMPRO
Budget de l'activité	3.107.500FCFA soit : 410.000FCFA pour L'ACFCAM et 2.697.500FCFA pour la commune.
Références indicatif de mise en œuvre de l'Action	Composante 2
	Résultat 2.1
	Activité 2.1.4 : Préparer le terrain et mettre les plants en terre ; Défricher la parcelle, ouverture des lignes de plantation, chercher les jalons et faire le piquetage, effectuer les trouaisons, transporter et distribuer les plants, mettre en place les plants.
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne.
TdR rédigé par :	La Mairie

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Gueme et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu une opération de reboisement de 36 hectares dans les zones dégradées pour la première année, d'où l'objet du présent TDR.

2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité consiste à reboiser 36 ha des zones dégradées dans la Commune de Gueme.

2.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Assurer le transport et la distribution des plants (dépôt d'un plant à côté de chaque trou creusé) dans chaque site à reboiser : Gabaret (21ha), Gueme(12ha) et une ancienne plantation(3ha) de 2017;
- Mettre en terre les plants et reboucher les trous suivant les règles de l'art ;
- Organiser une réunion de sensibilisation des populations sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones.

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

La mise en terre des plants respectera le dispositif analogue à la trouaison. La commune pourra saisir un responsable des services déconcentrés du Ministère des Forêts et de la Faune, avec qui un contrat-programme sera signé pour apporter un son appui en renforcement des capacités en matière de la mise en terre des plants, arrosage et entretien des plants. Les responsables communaux se chargeront d'organiser des réunions avec les parties prenantes sur l'un des thèmes : promotion du projet auprès des

(i) ¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) ² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

populations, VIH/SIDA , prise en compte aspect genre. Cette rencontre pourra se déroulée en un jour.

S'agissant du transport et de la manutention des plants qui seront mis en terre le lendemain, ceux-ci doivent être rangés, puis arrosés à la veille tard dans l'après midi et de préférence au crépuscule. Le jour dit, les plants doivent être transportés vers le site à reboiser en tout cas avant 8heures, puis arrosés de nouveau. Cette approche réduit le stress aux plants.

Avant l'opération de mise en terre, une séance de démonstration devra être précédée devant les ouvriers

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de l'action sont les suivants :

- Au moins 4500 plants transportés et distribués dans les trois sites à reboiser : Gabaret, Gueme et l'ancienne plantation de 2017 ;
- 4500 plants sont mis en terre dans les sites de Gabaret, Gueme et les regarnis dans l'ancienne plantation de 2017 ;
- Au moins 01 réunion de sensibilisation est organisée.

5. PRODUITS DE LA MISSION

Au terme de l'action, les produits suivants sont attendus :

- Rapport de mise en terre des plants ;
- Liste de présence des manœuvres ;
- Fiche de décharges des opérations de trouaison ;
- Procès verbal d'exécution des travaux de trouaison ;
- Attestation de service fait, visé par le Maire;
- Photos ;
- Rapport des réunions de sensibilisation des parties prenante

6. BUDGET DE L'ACTION DE MISE EN TERRE DES PLANTS

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	ACFCAM	MAIRIE
1 . Opération de mise en terre des plants						
Acquisition des plants	Anacardes et Manguiers	3300	700	2.310.000		2.310.000
	Autres essences	1200	100	120.000		120.000
Manutentions (chargement et déchargement)	Plants	4500	15	67.500		67.500
Transport	Plants	14.000	Forfait	200.000		200.000
Mise en terre	Plants	4500	40	180.000	180.000	
Sous total 1					180.000	2.697.500
2. Acquisition du matériel						
Brouettes	U	10	20.000	200.000	200.000	
Sous total 2				200.000	200.000	

3. Sensibilisation des parties prenantes						
Perdiem Représentant de l'OSC	H/J	02	15 000	30 000	30 000	
S/Total 3				30.000	30.000	
TOTAL				3.107.500	410.000	2.697.500

Le budget de la présente activité est estimé à : *Trois millions cent septmille cinq cent FCFA ; soit 410FCFA pour l'ACFCAM et 2.697.500FCFA pour la commune.*

Nom de la personne de contact pour l'activité : NGABAINA IBRAHIMA le **Chargé du projet « Reboisement 1400 »**

Lieu : Commune de GUEME

Date prévue pour la remise du TdR:

Signature de validation du Maire

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Département du Mayo-Déré
Le Maire
Commune de GUEME
REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Djafsia André